



Je suis salarié(e) d'une petite entreprise ou employé(e) à domicile

## Comment voter ?



### Dès le 6 janvier 2021, j'accède à mon espace électeur

Début janvier, je reçois un premier courrier avec mes identifiants d'électeur/électrice, je me connecte sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)



Je vérifie l'exactitude de mes données sur la liste électorale avant le 26 janvier 2021



Je consulte les programmes des organisations syndicales candidates



Je m'inscris à l'alerte pour être prévenu(e) de l'ouverture du vote



### Du 22 mars au 4 avril 2021, je vote

En mars, je reçois un second courrier avec mes identifiants pour voter ainsi qu'un bulletin de vote et une enveloppe pré-affranchie



Je vote sur internet en me connectant sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)



Je vote par courrier

**C'est simple,  
confidentiel et gratuit !**

## Et si je n'ai pas reçu de courrier ?

Je vérifie que je suis bien inscrit(e) sur la liste électorale, rubrique «Qui vote ?» du site internet [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)

**Je ne trouve pas mon nom  
sur la liste électorale**



Je vérifie que je respecte les conditions



Je peux m'inscrire directement sur le site jusqu'au 26 janvier 2021

**Je trouve mon nom  
sur la liste électorale**



Mon adresse est sans doute incorrecte



Pour pouvoir voter, je communique mon adresse en cliquant sur le bouton «modifier»

**Je peux contacter l'assistance téléphonique au 09 69 37 01 37**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (heure métropolitaine). Numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine.

